

L'APOLLINAIROIS



VOL. 27 / N° 9 / SEPTEMBRE 2020

Date de tombée : **18 septembre 2020**

Prochaine parution : **6 octobre 2020**

INDEX

- 2 : Mot du maire
- 3 : Bibliothèque – L'entraide – Regroupement des jeunes
- 4 : Filles d'Isabelle – 127^e groupe scout Agapogil – Livre Curiosités en Lotbinière
- 5 : Nettoyage du réseau d'égout et rinçage du réseau d'aqueduc – Conteneurs à résidus verts – Licence de chiens – Locaux à louer – Nouveaux arrivants
- 6 : Le mot d'Urbain – Comprendre le stress
- 7 à 10 : Procès-verbaux d'août
- 10 : Les Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth
- 11 : Coordonnées



Bonne retraite à madame Lorraine Rousseau qui a travaillée au sein de la Municipalité de Saint-Apollinaire pendant 43 ans. Merci pour vos loyaux services!

Les bureaux de la Municipalité et mandataire de la SAAQ seront fermés le lundi 7 septembre prochain pour la fête du Travail.



Premièrement, je tiens à remercier notre personnel des services d'urgence pour leur collaboration avec les policiers de la Sûreté du Québec lors des recherches qui avaient été mises en branle en juillet pour retrouver les deux jeunes filles Carpentier. Les gens de la SQ m'ont souligné le professionnalisme et le dévouement de nos pompiers volontaires. Malheureusement, cette histoire a connu une fin tragique, nous aurions espéré un meilleur dénouement. Rappelons aussi que la Municipalité avait mis en place une cellule de crise, en collaboration avec le CISSS de Chaudière-Appalaches et l'organisme en santé mentale Oasis Lotbinière. Ce service d'aide disponible pendant 5 jours a permis à plusieurs citoyens de consulter les intervenants sociaux présents pour les écouter.

Dans un autre ordre d'idées, je tiens à féliciter Mme Lorraine Rousseau qui vient de prendre sa retraite. Mme Rousseau était à notre service depuis plus de 43 ans, elle est entrée en poste en janvier 1977. Elle a été une employée très dévouée à la Municipalité et très appréciée de ses collègues de travail. Le conseil municipal remercie sincèrement Mme Rousseau pour toutes ces années au service des citoyens de Saint-Apollinaire.

Malgré la COVID-19, nous avons été en mesure d'offrir le service de camp de jour tout l'été, grâce aux 37 jeunes animateurs et animatrices qui ont décidé de travailler pour s'occuper de nos enfants. Nos jeunes ont ainsi pu se divertir et se développer tout en rendant un fier service aux parents qui n'ont pas de gardienne et qui travaillent. Votre travail fut très apprécié. Merci beaucoup!

Au mois de juillet, je vous félicitais pour votre discipline concernant la consommation d'eau potable. Eh bien, je vous félicite encore ce mois-ci, car notre consommation moyenne par citoyen s'est améliorée de beaucoup par rapport à l'année dernière. Il ne faut surtout pas revenir à nos anciennes habitudes. Présentement, nos deux nouveaux puits sont branchés. Nous possédons maintenant une marge de manœuvre intéressante pour les prochaines années, mais nous poursuivrons quand même nos recherches en eau au cours des prochains mois, car nous voulons prévoir à plus long terme. Donc, malgré ces bonnes nouvelles, ne gaspillons pas notre eau potable.

Enfin, je vous souhaite une bonne fin d'été et continuons de respecter les règles liées à la COVID-19, puisque le virus est toujours présent.

Votre maire,
Bernard Ouellet

La bibliothèque « Au Jardin des livres » de Saint-Apollinaire vous informe...

Réouverture de la bibliothèque



Je vous suggère fortement de nous suivre sur la page Facebook. C'est là que je mets toutes les informations, à mesure que je les ai. Donc pour être au courant des heures d'ouverture, du fonctionnement et des mesures prises, c'est le meilleur endroit.

Nous devrions ouvrir les rayons aux usagers prochainement. Nous devons toutefois faire encore certains ajustements. Alors, ne vous inquiétez pas, et si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler ou nous écrire pour nous en faire part. L'horaire devrait graduellement revenir à la normale bientôt. En attendant, merci de votre patience.

Conférence à venir

Le 16 septembre, à 19 h, au centre Multifonctionnel, se tiendra une conférence intitulée **Conserver ses aliments pour moins gaspiller**. Elle sera donnée par la chimiste Anne-Marie Desbiens. Vous devez réserver votre place dès maintenant au 418 881-3996, poste 251, ou à : bibliotheque@st-apollinaire.com. Je dois avoir les noms complets de toutes les personnes qui seront présentes, ainsi que votre numéro de téléphone. Faites vite, le nombre de places est limité. Les personnes de 12 ans et plus devront apporter leur masque.

Date de retour

Surveillez vos dates de retour. Le renouvellement automatique qui avait été fait pour tout le monde jusqu'au 16 août par le Réseau Biblio est maintenant terminé. Le retour se fera maintenant 4 semaines après la date d'emprunt.

Suivez-nous sur **facebook** : Bibliothèque Au jardin des livres.

Julie Michaud, Responsable

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

SEPTEMBRE 2020



BONS COUPS DE L'ORGANISME

- Travail de milieu effectué du lundi au vendredi cet été dans 13 municipalités de Lotbinière.
- Présences offertes en ligne 3 soirs par semaine sur nos réseaux sociaux.
- Ouverture extérieure de nos points de service (Issoudun, Dosquet et Saint-Gilles) depuis le mois d'août.

MERCI À NOS ANIMATEURS

Merci à notre équipe d'animation qui a su garder la motivation et le sourire malgré la fermeture temporaire de nos points de service au cours des derniers mois. Merci Cassandra, Jennifer et Maxime !

Animateur : personne dévouée pour les jeunes même durant les temps durs.

Merci à tous les animateurs d'avoir été présents pour les jeunes durant le confinement.

- Estelle Croteau, jeune de la MDJ l'Oppan d'Issoudun

RILOTBINIÈRE
 RILOTBINIÈRE
 REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE
WWW.RJLOTBINIÈRE.COM



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous voulons vous remercier pour tous les dons et nombreux articles que vous êtes venue nous porter à notre réouverture.

Tous nos bénévoles travaillent très fort pour vérifier et trier tous les articles reçus dans notre centre. Les articles qui sont brisés, déchirés ou qui manque des morceaux sont malheureusement jetés à la poubelle. Ceci va à l'encontre de notre raison d'être. Nous voulons encourager les gens à recycler au lieu de jeter et malheureusement, nous remplissons trop souvent notre conteneur à déchets.

Faute d'espace **nous n'acceptons plus de gros meubles, des télévisions et des matelas.** Ces articles doivent aller à l'Éco Centre.

Il serait grandement apprécié que les articles que vous nous confiez soient vérifiés et qu'ils ne soient pas tachés ou déchirés. Que les pièces de jeux ou les manettes soit attachées aux articles avec lesquelles elles vont. Ceci nous permet d'offrir des articles en bonne condition aux personnes qui visitent notre boutique. Notre clientèle apprécie la qualité des articles dans notre magasin. Ils sont contents de pouvoir profiter des aubaines que nous pouvons leur offrir.

Nous avons tout dans notre boutique et nous vous invitons à venir nous encourager. Nous allons revenir à nos heures régulières, le mardi de 10 h à 16 h, le jeudi de 18 h 30 à 21 h et le 2^e et 4^e samedi du mois de 10 h à 16 h.

Venez nous voir en grand nombre!



À bientôt,

Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

À VENIR

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

Programmation automne & hiver 2020-2021

- 26 septembre : Karting et Pique-nique
- 12 au 18 octobre : Semaine des MDJ
- 24 octobre : Arbre-en-arbre
- Octobre : Vente de bûches de Noël
- 14 novembre : Magasinage et film IMAX
- 12 décembre : Défi Laser + Isaute
- 19 décembre au 3 janvier : RJL fermé
- 23 janvier : Valcartier

Filles d'Isabelle

LA FAMILLE

Chacun de nous construit sa personnalité en famille, en grandissant avec sa mère et son père, ses frères et ses sœurs, en respirant la chaleur du foyer.

La famille est le lieu où nous recevons notre nom. Elle est le lieu des liens d'affection, l'espace de l'intimité, où l'on apprend l'art du dialogue et de la communication interpersonnelle.

Dans la famille, la personne prend conscience de sa propre dignité et reconnaît la dignité de chaque personne, de manière particulière, de celle qui est malade, faible, ou exclue.

Préserve-nous Seigneur
De la solitude et de l'isolement;
Des regrets inutiles et affligeants;
Des souvenirs attristants et des souffrances inutiles;
Des rengaines déprimantes;
De l'oubli des nôtres et de ceux que nous aimons.

RENCONTRE AMICALE

Belle rencontre qui a eu lieu le 11 août au complexe des Seigneuries. Toutes ont beaucoup apprécié cette belle après-midi qui s'est terminé avec le pique-nique « boîte à lunch ». Merci à vous toutes!

Unité - Amitié - Charité



Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110
418 881-3121

DÉCOUVREZ LOTBINIÈRE
EN AUTOMNE...

DÉCOUVRIRE
Lotbinière
CHAQUE JOUR

DECOUVREZLOTBINIERE.COM

127^e groupe Scout AGAPOGIL

Bonjour à tous!

Suite à une rencontre de planification au début du mois d'août, un plan de match a été élaboré pour permettre une reprise des activités scoutées dès septembre, et ce, avec la mise en place de mesures bien précises pour garantir la sécurité de tous.

Cela demandera bien entendu un effort supplémentaire à nos merveilleux animateurs, mais soyez sans crainte, ils n'ont pas peur de relever des défis!

Ces nouvelles directives apporteront quelques changements à nos rencontres hebdomadaires et la collaboration des jeunes et parents sera essentielle pour que tout fonctionne bien. Tous les détails seront transmis par courriel aux parents avant le début des activités.

Aussi, nous sommes très heureux de compter deux nouveaux administrateurs parmi le groupe, soit madame Hélène Savard à titre de Trésorière et monsieur Dany Bellemare à titre de Vice-président. Encore bienvenue dans le groupe et merci pour votre implication.

J'ai dit!

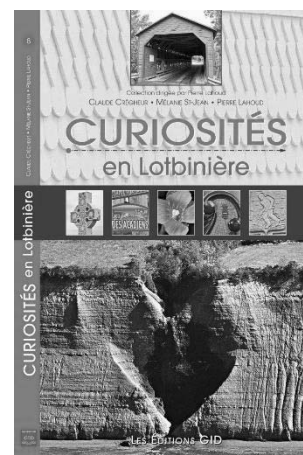
Jonathan Bernard
Président du 127^e groupe Scout AGAPOGIL
418 881-3305

jonathan.bernard@globetrotter.net

Il nous reste une dizaine d'exemplaires du livre « Curiosités en Lotbinière » au bureau municipal.

Afin de promouvoir ce livre, un tarif préférentiel de **20 \$ taxes incluses** est offert pour nos citoyens (au lieu de 24.95 \$ taxes en sus en librairie).

Redécouvrez de curieux joyaux de notre belle région. Vous ferez de belles découvertes!



NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

La Municipalité tient à aviser les usagers qu'elle procédera au nettoyage du réseau d'égout sanitaire à compter du **lundi 21 septembre au vendredi 6 novembre 2020**.

Pour les résidences qui ne sont pas munies de clapets de retenue, veuillez fermer les couverts de toilettes et mettre les bouchons dans vos éviers afin d'éviter les mauvaises odeurs et diminuer les débordements.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Dans le but de vous assurer l'apport d'une eau de qualité, la Municipalité tient à aviser les usagers qu'elle procédera au nettoyage du réseau d'aqueduc à compter du **lundi 21 septembre au vendredi 23 octobre 2020**.

Le nettoyage débutera vers 21 h. Aucun produit chimique n'est utilisé.

Si toutefois l'eau était colorée, brouillée ou contenait des particules, veuillez la laisser couler quelques instants avant de l'utiliser. Il est possible que le nettoyage occasionne des baisses de pression.

Conteneurs à résidus verts

Concernant les bacs de résidus verts qui sont situés au bout de la rue des Vignes :

Prenez note que ces bacs servent UNIQUEMENT au ramassage des résidus verts, tels que feuilles mortes, gazon, résidus de jardinage, retailles de haies, etc.

Ceci est un rappel important afin de mettre vos déchets aux endroits appropriés.

Ces bacs seront disponibles sur la rue des Vignes jusqu'au **27 novembre**.

Merci de votre collaboration!



LICENCE DE CHIENS

Une licence est obligatoire en vertu de la réglementation municipale. Vous pouvez l'obtenir au bureau municipal au coût de 20 \$ pour le premier chien et 25 \$ pour le deuxième, et ce, pour la vie du chien.

Vous pouvez également inscrire votre animal en remplissant le formulaire en ligne à www.st-apolлинаire.com, sur la page d'accueil, **PERMIS EN LIGNE**. L'enregistrement et la médaille de votre chien vous seront transmis par la poste dans les jours suivants.

Le fait de ne pas identifier votre animal est passible d'une amende beaucoup plus importante que les droits à payer, soit de 100 \$ à 1000 \$, plus les frais de garde si le chien est errant.

Si vous n'êtes plus en possession de votre chien, veuillez nous en aviser en communiquant avec nous au 418 881-3996 afin de tenir nos registres à jour.



Merci de votre collaboration!

LOCAUX À LOUER À PLACE FRANCOEUR

3 locaux à louer à Place Francoeur, 94, rue Principale.

Local 2 :	130 pi ²	306.48 \$/mois
Local 3 :	83 pi ²	195.67 \$/mois
Local 5 :	212 pi ²	499.79 \$/ mois

Pour information : 418 881-3996, poste 232.

AUX NOUVEAUX ARRIVANTS :

Passez au bureau municipal, 11, rue Industrielle, pour venir chercher votre pochette de nouveaux arrivants, contenant plusieurs informations utiles.

LE MOT D'URBAIN

Service de l'urbanisme

Pour effectuer une demande de permis en ligne : www.st-apolлинаire.com

Onglets : SERVICES - URBANISME - PERMIS EN LIGNE



*** permis délivrés au 18 août 2020.**

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou demande d'information :

Cathy Bergeron

Directrice générale adjointe

418 881-3996 poste 229

cathy.bergeron@st-apolлинаire.com

Louise Camiré

Inspecteur en bâtiment

418 881-3996 poste 224

louise.camire@st-apolлинаire.com

Nathalie Breton

Adj. à l'inspecteur en bâtiment

418 881-3996 poste 235

nathalie.breton@st-apolлинаire.com

Compilation des permis	Juillet-août*	cumulatif
Agrandissement bâtiment principal	4	14
Agrandissement bâtiment complémentaire	2	8
Autorisation - Abattage d'arbre	2	15
Autorisation changement d'usage	1	5
Autorisation – Déboisement	0	1
Autorisation – Déplacement ou déménagement	1	6
Autorisation démolition	1	11
Autorisation – Enseigne	3	8
Autorisation – Travail en milieu riverain	1	1
Branchement	12	50
Clôture ou muret de soutènement	12	43
Construction bâtiment complémentaire	36	100
Construction bâtiment principal	14	60
Installation septique	8	25
Licence de chien	0	16
Patio, galerie, terrasse	12	48
Piscine	12	84
Puits	8	14
Travail en milieu riverain	1	1
Transformation et réparation	20	74
Lotissement	0	10
Total	150	594

Comprendre le stress

Les tristes événements qui se sont déroulés sur le territoire au cours des dernières semaines ont pu vous faire vivre du stress. Voici quelques explications à ce sujet et des ressources pour vous aider.

Qu'est-ce que le stress?

C'est une réaction normale du corps humain qui survient lors d'un événement particulier. Il fait partie de la vie.

Que se passe-t-il dans le corps pendant le stress?

Des hormones sont fabriquées et libérées par le corps humain pour le préparer à faire face à l'événement. Par exemple, si vous devez vous enfuir, les hormones peuvent augmenter l'énergie dans les muscles de vos jambes. Votre concentration peut aussi être accentuée.

Quelle sorte d'événement provoque du stress?

Un événement heureux comme une naissance, un mariage, un nouveau travail ou une situation difficile comme une séparation, un conflit, un deuil, etc.

Comment savoir si je suis stressé?

Le stress provoque des symptômes physiques et psychologiques. S'il est ressenti sur une longue période, il peut être nuisible au bien-être physique et psychologique.

Symptômes physiques	Symptômes psychologiques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Tensions dans les muscles ■ Difficultés de sommeil ■ Maux de tête ■ Baisse du désir sexuel ■ Diminution ou augmentation de l'appétit ■ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inquiétude ■ Agitation ■ Irritabilité ■ Etc.

Comment reconnaître les symptômes d'un stress chronique?

Voici quelques exemples.

Symptômes physiques	Symptômes psychologiques
<ul style="list-style-type: none"> ■ Maux de ventre ■ Maux de tête ■ Problèmes de peau ■ Difficulté à respirer ■ Faible énergie ■ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prendre plus d'alcool ou de drogues ■ Pertes de mémoire ■ Attaques de panique ■ Etc.



Que faire si le stress devient trop intense?

Chaque personne vit le stress différemment. Si le stress devient trop intense ou entraîne un changement de votre fonctionnement de tous les jours, n'hésitez pas à en parler à un professionnel de la santé et des services sociaux. Vous pouvez téléphoner au 811 où un intervenant social pourra vous diriger vers le service approprié à vos besoins. Pour toute situation de crise, n'hésitez pas à contacter Urgence-Détresse au 1 866 APPELLE (1 866 277-3553).

www.ciassca.com

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches



CISSA 2020-086

PROCÈS-VERBAUX – AOÛT

SÉANCE ORDINAIRE 10 AOÛT 2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 880-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire afin de permettre la réalisation d'un projet intégré de deux habitations multifamiliales de 6 logements dans la zone 164R;

ATTENDU QUE dans la zone 164R, il ne reste que deux emplacements pouvant recevoir des immeubles à 6 logements conformes aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis public pour la tenue d'une consultation écrite de ce règlement a été publié du 16 au 30 juin 2020 inclusivement, en conformité avec l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2020 par Alexandre D'Amour, conseiller numéro 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 880-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 884-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements

d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire afin de permettre la construction de nouveaux modèles de maisons plus spacieuses, qui répondent mieux aux besoins des acheteurs, soient ceux des nouvelles familles;

ATTENDU QUE sur tout le territoire de la municipalité, la marge de recul arrière minimale pour une résidence unifamiliale isolée est de 8 mètres;

ATTENDU QU'un avis public pour la tenue d'une consultation écrite de ce règlement a été publié du 16 au 30 juin 2020 inclusivement, en conformité avec l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2020 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à la majorité

La conseillère no 4, Julie Rousseau et le conseiller no 1, Daniel Laflamme, votent contre cette résolution.

qu'un règlement portant le no 884-2020 soit adopté.

Adopté à la majorité.

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 888-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une demande de modification règlementaire a été déposée afin de régulariser un usage complémentaire à l'usage résidentiel, soit un travail à domicile relié à l'art, dont une partie des activités s'effectue dans le bâtiment complémentaire annexé à la résidence;

ATTENDU QUE selon la réglementation actuelle, le bâtiment complémentaire ou accessoire à l'usage résidentiel peut être utilisé uniquement pour l'entreposage complémentaire et non pour l'exercice du travail à domicile;

ATTENDU QUE cette activité artisanale s'effectue sur une propriété de 3195.8 m² à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE plusieurs lettres d'appui favorables de la part du voisinage ont été jointes à la demande;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 888-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 889-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une demande de modification réglementaire a été déposée pour rendre conforme un usage de vente au détail de nourriture et de produits en vrac, type de commerce qui répond à un besoin exprimé par une partie de la population;

ATTENDU QU'une école primaire a récemment été construite à proximité du terrain faisant l'objet de la demande;

ATTENDU QU'un bâtiment commercial est construit depuis 1994 sur le lot 3 383 944, soit au 346, route 273 dans la zone 163C et qu'un usage commercial a toujours été exercé sur ce terrain;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 113, alinéa 2, paragraphe 4.1) permet le contingentement des usages;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 881-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE TROIS DEMANDES DE PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2020-394 pour le 40, rue Rousseau afin de remplacer 2 fenêtres à l'étage et une fenêtre au rez-de-chaussée pour lequel un avis a été demandé à l'architecte-conseil;
- Numéro 2020-447 pour le 32, rue Rousseau afin de construire un abri d'auto attenant à la résidence ainsi que pour confirmer le choix du revêtement extérieur de la résidence selon l'avis de l'architecte-conseil, soit en déclin de cèdre gris et plus foncé pour les encadrements et les planches cornières;
- Numéro 2020-463 pour le 33, rue Rousseau afin de remplacer le recouvrement de la toiture du garage détaché en acier émaillé noir;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes selon les recommandations de l'architecte-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis 2020-447 et 2020-463.

Que pour le permis 2020-394, le modèle des fenêtres soit de type à guillotine comme recommandé par l'architecte-conseil.

Que le choix du revêtement extérieur pour la résidence du 32, rue Rousseau soit autorisé comme la recommandation de l'architecte-conseil.

Adopté à l'unanimité

CPTAQ – 597, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 18092-12-2019, le 2 décembre 2019, en appui à la demande pour poursuivre l'exploitation d'une sablière déjà autorisée par la décision numéro 411224 de la CPTAQ sur le lot 3 382 890 du cadastre du Québec pour une superficie approximative de 2000 mètres carrés et pour un chemin d'accès situé sur les lots 3 584 607 et 3 382 890 du cadastre du Québec incluant la propriété située au 597, rang Bois-Joly dans la zone 14A;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution considérant que le tracé du chemin d'accès a changé;

ATTENDU QUE le chemin d'accès touche les lots 3 382 890, 3 584 607, 3 384 818, 3 384 718 et 3 584 596 pour une superficie totale incluant la superficie exploitée de 1.06 hectare;

ATTENDU QUE les terrains faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE DE MÊME QUE LES NUISANCES ET INSALUBRITÉ CONSTATÉES AU 26, RUE DUFRESNE

ATTENDU QUE des plaintes ont été formulées auprès de la Municipalité concernant la situation de l'immeuble portant l'adresse civique 26, rue Dufresne, à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE suite à ces plaintes, une inspection de l'immeuble a été effectuée;

ATTENDU QUE cette inspection a révélé que l'immeuble est dans un état de délabrement important;

ATTENDU QUE l'inspection du bâtiment a permis de constater des désordres majeurs qui peuvent mettre en danger la santé ou la sécurité des personnes;

ATTENDU QU'une d'évaluation effectuée en date du 6 juillet 2020 démontre que l'immeuble a perdu plus de la moitié de sa valeur par vétusté;

ATTENDU QUE des nuisances ont également été constatées à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble;

ATTENDU les dispositions des articles 61, 57 et 58 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU les dispositions des articles 231 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire reconnaisse qu'il existe des nuisances sur l'immeuble portant l'adresse civique 26, rue Dufresne, à Saint-Apollinaire;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l.* afin de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble situé au 26, rue Dufresne, afin de lui enjoindre de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les nuisances se trouvant sur sa propriété, et ce, dans un délai de 30 jours suivant la réception de cette mise en demeure;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l.* afin de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble situé au 26, rue Dufresne, à Saint-Apollinaire afin de lui enjoindre, dans un délai de 30 jours suivant la réception de la mise en demeure, de déposer une demande de permis pour la démolition des bâtiments se trouvant sur sa propriété et de procéder à la démolition de ces bâtiments dans un délai de 30 jours à compter de l'émission du permis de démolition;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l.*, en cas de défaut du propriétaire d'obtempérer à la mise en demeure dans le délai de 30 jours suivant la réception de celle-ci, afin d'entreprendre contre ce propriétaire toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire de faire disparaître les nuisances se trouvant sur sa propriété et afin de prendre les mesures requises pour procéder ou faire procéder à la démolition des bâtiments se trouvant sur l'immeuble situé au 26, rue Dufresne, à Saint-Apollinaire, et pour autoriser la Municipalité qu'à défaut par ce propriétaire d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Municipalité sera autorisée à entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

VENTE DU CAMION-CITERNE

CONSIDÉRANT l'achat du nouveau camion autopompe-citerne;

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne 1996 n'est plus utilisé pour nos activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Alain désire faire l'acquisition de ce véhicule;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 938 du code municipal nous permet de conclure un contrat avec une autre Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à la Municipalité de Val-Alain le camion-citerne Freightliner 1996 pour la somme de 20 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 887-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 769-2016 SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS

ATTENDU QUE le règlement numéro 54-1985 décrétant les branchements d'égouts a été adopté en 1985 et mis à jour en 2008 et 2016;

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité veut mettre en place des actions pour optimiser la gestion des eaux pluviales et s'adapter à l'évolution des changements climatiques;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 juillet 2020, par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 887-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MCC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a signé une convention avec le ministre de la Culture et des Communications (MCC) concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

ATTENDU QUE dans ladite convention, il est stipulé que la Municipalité doit transmettre à la ministre une résolution confirmant son engagement à titre de client partenaire, à financer la totalité du projet, y compris la part

correspondant à la subvention de la ministre spécifiée à l'article 3 de cette même convention;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser madame Julie Michaud à déposer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à autofinancer la totalité du projet incluant la part du MCC d'un montant de 29 417 \$, pour un montant total du projet de 33 000 \$.

D'autoriser le maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau, conseiller no 3 et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

CESSION DU LOT 6 358 914 À LA COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES SENTIERS

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, a accordé le 3 juillet 2019 une subvention à la commission scolaire des Navigateurs pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'école des Sentiers sise sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la commission scolaire des Navigateurs requiert une parcelle de terrain, propriété de la Municipalité de Saint-Apollinaire, afin de réaliser cet agrandissement et s'engage à payer les frais inhérents relatifs à une cession à titre gratuit, ledit terrain étant le lot 6 358 914 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 1553.4 m²;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire cède à titre gratuit le lot 6 358 914 du cadastre du Québec d'une superficie totalisant 1553.4 m².

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à cette cession.

La présente résolution abroge la résolution numéro 18107-12-2019 adoptée le 2 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Apollinaire une offre de services professionnels pour l'année 2021;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT 886-2020

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement no 886-2020

décrétant un emprunt pour l'agrandissement de la caserne.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles sur le règlement no 886-2020 est de 5751;
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 586;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement no 886-2020 est réputé avoir été APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER.



Les Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth

Bureau administratif
1730, rue Principale, Saint-Gilles
Tél. : 418 888-4953

Horaire : mardi au vendredi, 9h à 12h
jardins.sainte-elisabeth@hotmail.com

Cimetière Issoudun
Cimetière Saint-Flavien
Cimetière Saint-Octave

Cimetière Saint-Antoine
Cimetière Saint-Janvier
Cimetière Sainte-Agathe

3 cimetières avec columbarium : Saint-Agapit
Saint-Apollinaire
Saint-Gilles

La compagnie Les Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth qui administre les neuf cimetières de notre paroisse, Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière, fait le tour des cimetières depuis le début de juillet pour identifier certains lots pour lesquels nous recherchons la personne concessionnaire ou les héritiers de cette personne, des avis ont été collés sur les monuments des lots ciblés.

Dans certains cas, la concession et/ou son entretien peuvent être échus. Selon l'article 12 du Règlement général des cimetières, à la fermeture de la saison, le 15 novembre prochain, et lorsque toutes les conditions requises le permettent, la compagnie pourrait retirer le monument. Cependant, parce que la conservation du patrimoine familial et de la mémoire de nos défunts est importante, nous avons besoin de votre aide pour trouver ces personnes afin d'éviter ce genre de situation.

Si vous connaissez l'une de ces personnes, n'hésitez pas à lui dire que nous voudrions entrer en communication avec elle.

Merci à vous tous!

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Télec. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apolinaire.com



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca

Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage



Centre Multifonctionnel

20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères



Tél. : 418 881-3996, poste 225

Directrice de la Régie : Manon Bouchard

Bibliothèque



Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h 30 à 12 h
Mardi : 16 h à 21 h
Mercredi : 9 h 30 à 16 h
Jeudi : 16 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉ

Voir heures temporaires sur facebook



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410



Directeur du service incendie : Martin Miller



CLINIQUE D'ORTHOPHONIE

Lotbinière

Une clinique d'orthophonie près de chez vous depuis juillet 2019. Notre équipe est là pour les familles de Lotbinière.

Le saviez-vous?

Vous n'avez pas à refaire évaluer votre enfant en orthophonie si vous êtes déjà suivis ailleurs et que vous aimeriez poursuivre avec notre équipe près de chez-vous. Contactez-nous pour en discuter avec l'une de nos orthophonistes.

SERVICES DISPONIBLES

ORTHOPHONIE

Évaluation et intervention auprès d'une clientèle **préscolaire, scolaire, bégaiement et déglutition atypique.**

À la clinique ou à distance.

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

En milieu de garde, à la clinique ou à domicile.

Ateliers individuels ou en groupe.



CLINIQUE D'ORTHOPHONIE

Lotbinière

581 705-2170

cliniqueorthophonielotbiniere@gmail.com



Cliniqueorthophonielotbiniere

www.orthophonielotbiniere.ca